



RAPPEL INSCRIPTION ET ANNULATION GARDERIE

Chers parents,

Rappel avenant au règlement intérieur de la cantine scolaire et l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Article 1.3 - Tarification

La garderie périscolaire est un service gratuit pour l'enfant inscrit au préalable par biais du portail famille.

Des pénalités financières seront appliquées selon le barème suivant :

- En cas de retard : demi-heure entamée **5 euros**
- Non-inscription : **3 euros**
- Non-annulation : **3 euros**

Afin de ne pas supporter le coût des pénalités susvisées, veuillez respecter les modalités de fonctionnement suivantes :

Les inscriptions et annulations à la garderie se font **sur le portail famille en vous connectant à BL enfance. Pensez à annuler vos inscriptions par ce même lien.**

Vous pouvez inscrire vos enfants et annuler les inscriptions **le jour même jusqu'à 7h30 le matin et 16h00 l'après-midi.** La garderie ferme à 18h00.

Au vu des pointages de la première semaine de fonctionnement, la mairie constate que plusieurs enfants ont été absents et non annulés ou présents et non-inscrits. **Soyez très vigilants, la facture peut rapidement atteindre un montant conséquent.**

Je vous prie d'accepter, chers parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Broc, le 11 janvier 2021

Le Maire,
Olivier TEZENAS

